

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisations			
002				
011				
	[...]			
012				
	[...]			
014				
	[...]			
042				
	[...]			
043				
	[...]			
65				
	[...]			
656				
	[...]			

66						
	[...]					
67						
	[...]					
68						
	[...]					
Restes à réaliser au 31/12						
<b>RECETTES</b>						
Réalizations						
002						
013						
	[...]					
(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total		
042						
	[...]					
043						
	[...]					
70						
	[...]					
73						
	[...]					
74						
	[...]					







## FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES</b>							
Réalizations							
002							
011							
012	[...]						
014	[...]						
042	[...]						
043	[...]						
65	[...]						
656	[...]						
66	[...]						
67	[...]						
68	[...]						



77										
	[...]									
78										
	[...]									
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>										
<b>SOLDE (3)</b>										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

### FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations					
002						
011						
	[...]					
012						
	[...]					
014						
	[...]					
042						
	[...]					
043						
	[...]					





70												
	[...]											
73												
	[...]											
74												
	[...]											
75												
	[...]											
76												
	[...]											
77												
	[...]											
78												
	[...]											
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>												
<b>SOLDE (3)</b>												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 -Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	<b>DEPENSES</b>				
	Réalisations				1 119 649.42
002					
011	Charges de gestion courantes				
	[...]				877 382.46
012	Charges de personnel				
	[...]				241 496.96
014					
	[...]				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
	[...]				770
043					
	[...]				
65					
	[...]				
656					
	[...]				



IV – ANNEXES		IV						
ELEMENTS DU BILAN		A1.1						
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT								
	[...]							
75	Autres produits de gestion courantes						615	
	[...]							
76								
	[...]							
77								
	[...]							
78								
	[...]							
	Restes à réaliser au 31/12							
	<b>SOLDE (3)</b>						<b>1 000 615</b>	
Sous-fonction 81								
(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations							
002								
011								
	[...]							











002	013	(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83											
				820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel							
			[...]																
042																			
			[...]																
043																			
			[...]																
70																			
			[...]																
73																			
			[...]																
74																			
			[...]																
75																			
			[...]																
76																			
			[...]																
77																			
			[...]																
78																			
			[...]																
			Restes à réaliser au 31/12																
			<b>SOLDE (3)</b>																





75												
	[...]											
76												
	[...]											
77												
	[...]											
78												
	[...]											
estes à réaliser au 31/12												
<b>SOLDE (3)</b>												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique/rigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat <sup>e</sup> décentralisée, act <sup>e</sup> européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>						
Réalizations						
001						
010						





	[...]													
16														
	[...]													
18														
	[...]													
20														
	[...]													
(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	Total								
204														
	[...]													
21														
	[...]													
22														
	[...]													
23														
	[...]													
26														
	[...]													
27														
	[...]													
Opérations pour compte de tiers														
	[...]													
Restes à réaliser au 31/12														
<b>SOLDE (2)</b>														











<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

<b>FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques</b>				
(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
<i>Réalisations</i>				
001				
010				
	[...]			
040				
	[...]			
	[...]			
041				
	[...]			
	[...]			
10				
	[...]			
13				
	[...]			
16				
	[...]			
18				

	[...]					
20						
	[...]					
204						
	[...]					
21						
	[...]					
22						
(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total		
	[...]					
23						
	[...]					
26						
	[...]					
27						
	[...]					
Opérations d'équipement						
	[...]					
Opérations pour compte de tiers						
	[...]					
Restes à réaliser au 31/12						
<b>RECETTES (2)</b>						
Réalizations						

001							
010							
	[...]						
040							
	[...]						
	[...]						
041							
	[...]						
	[...]						
10							
	[...]						
13							
	[...]						
16							
	[...]						
18							
	[...]						
20							
	[...]						
(1)	Libellé	11	12	Total			
204		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique				
	[...]						
21							
	[...]						
22							

	[...]				
23					
	[...]				
26					
	[...]				
27					
	[...]				
Opérations pour compte de tiers					
	[...]				
Restes à réaliser au 31/12					
<b>SOLDE (2)</b>					

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours
<b>DEPENSES (2)</b>					
Réalizations					
001					
010					
	[...]				
040					
	[...]				
	[...]				
041					



	[...]								
	[...]								
10									
	[...]								

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours
					114 Autres services de protection civile
13	[...]				
16	[...]				
18	[...]				
20	[...]				
204	[...]				
21	[...]				
22	[...]				
23	[...]				
26	[...]				





**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**A1.2**

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Réalisations							
001								
010								
	[...]							
040								
	[...]							
	[...]							
041								
	[...]							
	[...]							
10								
	[...]							
13								
	[...]							
16								
	[...]							
18								
	[...]							















	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
Restes à réaliser au 31/12								
<b>SOLDE (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**A1.2**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations					
001						
010						
	[...]					
040						
	[...]					
	[...]					
041						
	[...]					
	[...]					
10						
	[...]					
13						
	[...]					
16						
	[...]					
18						



	[...]								
20									
	[...]								
204									
	[...]								
21									
	[...]								

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
22						
	[...]					
23						
	[...]					
26						
	[...]					
27						
	[...]					
<b>Opérations d'équipement</b>						
	[...]					
<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	[...]					
Restes à réaliser au 31/12						
<b>RECETTES (2)</b>						
Réalizations						

001									
010									
	[...]								
040									
	[...]								
	[...]								
041									
	[...]								
	[...]								
10									
	[...]								
13									
	[...]								
16									
	[...]								
18									
	[...]								
20									
	[...]								
(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total			
	[...]								
204									
	[...]								
21									
	[...]								











(1)	Libellé	311	312	313	314	321	322	323	324
	Expression musicale, lyrique et choré.	Arts plastiques, activités artistiques	Théâtres	Cinémas et autres salles de spectacles	Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel	
	Restes à réaliser au 31/12								
	<b>SOLDE (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalizations				
001					
010					
	[...]				
040					
	[...]				
	[...]				
041					
	[...]				
	[...]				
10					
	[...]				
13					
	[...]				
16					
	[...]				
18					

	[...]								
20									
	[...]								
204									
	[...]								
21									
	[...]								
22									
(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total				
	[...]								
23									
	[...]								
26									
	[...]								
27									
	[...]								
Opérations d'équipement									
	[...]								
Opérations pour compte de tiers									
	[...]								
Restes à réaliser au 31/12									
<b>RECETTES (2)</b>									
Réalizations									







**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**A1.2**

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
Réalizations				
001				
010				
040	[...]			
041	[...] [...]			
10	[...] [...]			
13	[...]			
16	[...]			
18				

	[...]				
20					
	[...]				
204					
	[...]				
21					
	[...]				
22					

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	[...]			
23				
	[...]			
26				
	[...]			
27				
	[...]			
<b>Opérations d'équipement</b>				
	[...]			
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	[...]			
Restes à réaliser au 31/12				
<b>RECETTES (2)</b>				
Réalizations				

001							
010							
	[...]						
040							
	[...]						
	[...]						
041							
	[...]						
	[...]						
10							
	[...]						
13							
	[...]						
16							
	[...]						
18							
	[...]						
20							
	[...]						
(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total			
204							
	[...]						
21							
	[...]						
22							







[...]																									
16																									
[...]																									
18																									
[...]																									
20																									
[...]																									
204																									
[...]																									
21																									
[...]																									
22																									
[...]																									
23																									
[...]																									
26																									
[...]																									
27																									
[...]																									
Opérations pour compte de tiers																									
[...]																									
Restes à réaliser au 31/12																									
Sous-fonction 51																									
(1)	Libellé																								
Sous-fonction 52																									

	510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis- santaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>SOLDE (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations						
001							
010							
	[...]						
040							
	[...]						
	[...]						
041							
	[...]						
	[...]						
10							
	[...]						
13							
	[...]						
16							
	[...]						
18							

	[...]								
20									
	[...]								
204									
	[...]								
21									
	[...]								

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
22							
	[...]						
23							
	[...]						
26							
	[...]						
27							
	[...]						
Opérations d'équipement							
	[...]						
Opérations pour compte de tiers							
	[...]						
	Restes à réaliser au 31/12						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalisations						



22										
	[...]									
23										
	[...]									
26										
	[...]									
27										
	[...]									
<b>Opérations pour compte de tiers</b>										
	[...]									
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>										
<b>SOLDE (2)</b>										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

#### FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif	Aides à l'accession à la propriété	
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations					
001						
010						

16							
	[...]						
18							
	[...]						
20							
	[...]						
204							
	[...]						
21	Immobilisations corporelles						42 709.89
	[...]						
22							
	[...]						

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	[...]				
23					
	[...]				
26					
	[...]				
27					
	[...]				
Opérations d'équipement					
	[...]				
Opérations pour compte de tiers					
	[...]				

Restes à réaliser au 31/12						
<b>RECETTES (2)</b>						<b>770</b>
Réalizations						
001						
010						
	[...]					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section					<b>770</b>
	[...]					
	[...]					
041						
	[...]					
	[...]					
10						
	[...]					
13						
	[...]					
16						
	[...]					
18						
	[...]					
20						
	[...]					
(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total	
204						
	[...]					













**DRCT**  
 2      30 JUIN 2015      2  
 PRÉFECTURE DU JURA

[...]																		
204																		
[...]																		
21																		
[...]																		
22																		
[...]																		
23																		
[...]																		
26																		
[...]																		
(1)	Libellé																	
		Sous-fonction 82						Sous fonction 83										
	820	821	822	823	824	830	831	832	833									
	Services communs	Equipements de voirie	Voirie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel									
27	[...]																	
	Opérations d'équipement																	
	[...]																	
	Opérations pour compte de tiers																	
	[...]																	
	Restes à réaliser au 31/12																	
	<b>RECETTES (2)</b>																	
	Réalizations																	













<b>SOLDE (2)</b>										
------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

<b>A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INT8900071C du 22/02/1989.  
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
---------------------	-----------



Emprunts et dettes à l'origine du contrat																			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)	[...]	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	[...]	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
												Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
[...]																			
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	[...]																		
1678 Autres emprunts et dettes (total)	[...]																		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	[...]																		
1681 Autres emprunts (total)	[...]																		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	[...]																		
1687 Autres dettes (total)	[...]																		
<b>Total général</b>	[...]																		

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).







Option d'échange (C)	[...]	[...]	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	[...]	[...]	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
[...]	[...]	[...]	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	[...]	[...]	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
[...]	[...]	[...]	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	[...]	[...]	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL															

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.



- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1. Indice zone euro / 2. Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3. Ecart indice zone euro / 4. Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5. écarts d'indices hors zone euro / 6. autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

	Nombre de produits								
	(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours							
(F) Autres types de structures	Montant en euros								
	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

#### A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture												
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Taux fixe (total)												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage. Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap floor tunnel swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



Total des dépenses au c/ 166																					
Refinancement de dette (3)																					
[...]																					
Total des recettes au c/ 166																					
Refinancement de dette (4)																					
[...]																					

- Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**IV**  
**A2.7**

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)					Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)								
					Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial					Contrat renégocié (5)	Intérêts	Capital						
[...]					Con- trat initial renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié								
<b>Total</b>																						

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.  
(2) Taux à la date de renégociation.

- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres ; - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>		<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	D int	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
[...]					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
[...]					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
[...]					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt )

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>– ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>			<b>A3</b>
<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT): €			2013-15
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	16 DECEMBRE 2013
VARIABLE	Dépôt INPIII PASSPASS	1 AN	

## A4 – ETAT DES PROVISIONS

– ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS						A4
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<b>– ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>						<b>A5</b>
<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total de la provision à constituer</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant des provisions constituées au 31/12/N</b>	<b>Provision constituée au cours de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>
[...]						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

– ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A6.1	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			
– ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A6.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>			I
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			III
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		

10223	TLE		
10224	Versements pour dépassement PLD		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10228	Autres fonds		
138	Autres subvent° invest. non transf.		
26...	Participations et créances rattachées		
	[...]		
27...	Autres immobilisations financières		
	[...]		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>			
15...	Provisions pour risques et charges		
	[...]		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
	[...]		
27...	Autres immobilisations financières		
	[...]		
28...	Amortissement des immobilisations		
	[...]		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
	[...]		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
	[...]		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
	[...]		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
	[...]		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
	[...]		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la sect° de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>					

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	

	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

### A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
	Opération d'équipement n° [...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
	[...]	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
	[...]	
<b>Dotations et participations reçues</b>		
	[...]	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits services, domaine et ventes div	

	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	
	[...]	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	
	[...]	
	<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>	
	Opération d'équipement n° [...]	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	
	[...]	
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	
	[...]	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
<b>040</b>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
<b>041</b>	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

### A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	[...]	
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	[...]	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	[...]	
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	
	[...]	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
<b>040</b>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
<b>041</b>	<i>Opérations patrimoniales</i>	

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>		<b>A8</b>
	[...]	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

#### A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



## IV – ANNEXES

IV

### ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

#### A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	[...].Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice						
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
	<b>DEPENSES (a)</b>								
	[...] (2)								
	<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>								
	<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>								
	Annulations sur dépenses (c) (3)								
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>								
	<b>RECETTES (b)</b>								
	Financement par le mandat et par d'autres tiers (4)								
	<i>040 Financement par le mandataire</i>								
	<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>								
	Annulations sur recettes (d) (3)								
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>								

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
[...]				
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation				
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affectation							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
[...]							
Divers							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS</b> <b>LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	